

RAPPORT N° 97/1-18
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVEAU TAUX DE FINANCEMENT
POUR LE PROGRAMME QUINQUENNAL
DE TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ECOLES**

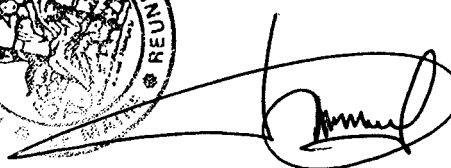
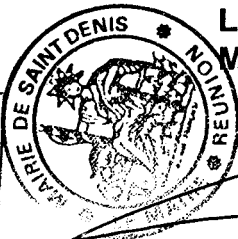
Par Délibérations n° 96/6-18 du 24 juillet 1996 et n° 96/7-37 du 4 octobre 1996, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter respectivement les subventions de l'Etat de 450.159,80 F et de 764.801,76 F correspondant à 40 % du coût H.T. des travaux dans les écoles.

La Préfecture ayant décidé aujourd'hui de porter ce taux à 50 %, le montant des subventions passe de 450.159,80 F à 562.699,76 F pour la deuxième tranche du programme quinquennal 1994/1995 et de 764.801,76 F à 956.002,20 F pour la première tranche du programme quinquennal 1995/1996.

Afin que les services de l'Etat puissent procéder à l'affectation de ces deux nouvelles subventions, je vous demande donc d'approuver le nouveau taux de financement, soit 50 %, pour les travaux de sécurité dans les écoles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

18 MARS 1997

ARTICLE C. 111-10 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES RE

DELIBERATION N° 97/1-18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997

OBJET

NOUVEAU TAUX DE FINANCEMENT
POUR LE PROGRAMME QUINQUENNAL
DE TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/1-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le nouveau taux de financement, soit 50 %, pour le programme quinquennal de travaux de sécurité dans les écoles.

Fait à Saint-Denis
le, 13 MARS 1997

LE MAIRE
Michel TAMAYA

